

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**

IMPORTANT

DOCUMENT À CONSERVER



L'ÉDITO DU MAIRE



Chères Tourquennoises,
Chers Tourquennois,

Notre sécurité est une priorité et nous nous efforçons de faire que chacun puisse être en mesure d'agir et sache quoi faire en cas de danger, quelle qu'en soit la nature.

C'est pourquoi dans ce document, vous trouverez les démarches à suivre ainsi que des conseils pour que vous soyez en pleine mesure d'appréhender les risques que nous pouvons rencontrer. Ce document vous aidera également à comprendre l'origine de ces risques et leurs dangers.

Qu'il s'agisse de risques d'origine naturelle ou même d'origine humaine, il nous faut savoir comment agir afin de limiter la portée de ceux-ci.

C'est ensemble que nous arriverons à anticiper et résoudre les dangers de toute sorte parce que c'est de notre sécurité qu'il s'agit.

Nous espérons que ce document vous apportera le plus d'informations possible.

Bonne lecture attentive à toutes et à tous.

Bien cordialement,

Doriane Bécue
Maire de Tourcoing

LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux ayant des conséquences graves pour les populations, l'économie ou l'environnement.

Par sa gravité ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une forte mobilisation et la mise en place de moyens exceptionnels.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), recense les risques présents sur notre commune et précise les moyens de sauvegarde mis en œuvre et les réflexes que chacun doit adopter.

AVERTISSEMENT

- Les documents d'information n'ont pas de valeur réglementaire, ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrats d'assurance.
- Le DICRIM n'est donc pas opposable à un tiers : il ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

CONSIGNES GÉNÉRALES DE MISE EN SÉCURITÉ

POUR ANTICIPER UNE SITUATION D'URGENCE :

- Consultez le **Plan familial de mise en sûreté** (PFMS) dès aujourd'hui.
Ce guide vous aide à organiser votre propre dispositif de gestion de crise.
Il est téléchargeable sur le site de la Ville: **www.tourcoing.fr**
Pour en savoir plus : <https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-se-preparer>
- Préparez votre **kit d'urgence** nécessaire en cas d'évènement majeur sur la commune, regroupez-le dans un sac à dos et placez-le dans un endroit facile d'accès et connu par tous les membres du foyer :
 - ☑ Le DICRIM (ce document)
 - ☑ De l'eau (**2 bouteilles par personne minimum**) et de la nourriture qui ne nécessite pas l'utilisation du gaz et de l'électricité
 - ☑ Une lampe de poche, une radio et des piles
 - ☑ Un couteau de poche multifonction, un sifflet
 - ☑ Des bougies et des allumettes ou un briquet
 - ☑ Petite trousse à pharmacie (avec vos traitements quotidiens, médicaments d'urgence)
 - ☑ Une photocopie papier ou numérique des documents utiles : Carte d'identité, carte mutuelle, livret de famille, carnet de vaccination, permis de conduire
 - ☑ Une photocopie papier ou numérique des contrats d'assurance et des titres de propriété
 - ☑ Un double des clés de maison et de voiture
 - ☑ Un téléphone portable avec batterie chargée
 - ☑ De l'argent en liquide
 - ☑ Des vêtements chauds et une couverture de survie
 - ☑ Du matériel de confinement (couvertures, torchons pour colmater le bas des portes)

PENDANT UNE SITUATION D'URGENCE :

Les actions de mise en sécurité sont différentes en fonction de la nature du risque encouru. Néanmoins, certaines consignes sont toujours applicables en cas d'alerte :

- Gardez près de vous votre **kit d'urgence**
- **Restez informé** en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et des consignes communiquées (télé ou radio)
- **Restez où vous êtes** jusqu'à ce que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux
- **Limitez vos déplacements** au strict nécessaire afin de ne pas gêner l'intervention des secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils y sont pris en charge et en sécurité
- **Limitez vos appels aux cas d'urgence** afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques

LES MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION



LES SIRÈNES

Le réseau d'alerte de la Ville est composé de 3 sirènes situées sur l'hôtel de ville (Place Victor Hassebroucq), l'église sainte-Anne (34 Contour Sainte-Anne) et l'ancienne usine Motte (rue des Piats).

Début d'alerte

Dans un cas réel le signal est émis 3 fois, séparé par un intervalle de 5 secondes



Fin d'alerte

Lorsque le danger est écarté, la sirène diffuse un signal sonore de 30 secondes



À SAVOIR : Les sirènes sont vérifiées le premier mercredi de chaque mois.



LE TÉLÉPHONE

Une fuite de gaz dans ma rue, une grève dans les écoles, une date limite d'inscription à ne pas manquer ? Soyez les premiers prévenus ! Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement des alertes par SMS et/ou mail sur le site de la Ville.

 www.tourcoing.fr/Ma-ville/La-ville-pratique/Alertes-mails-SMS



LE SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE

 www.tourcoing.fr

 VilledeTourcoing

 tourcoingville

 TourcoingVille



LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale peut être mobilisée pour diffuser des informations. La Ville est dotée d'un véhicule équipé de haut-parleurs, utilisé pour diffuser des messages vocaux d'alerte. Ce dispositif d'alerte permet de prévenir rapidement l'ensemble des citoyens situés dans une zone géographique ciblée.



LA RADIO

La radio joue un rôle essentiel dans le domaine de l'information. Elle permet également de suivre l'évolution des situations, et ce, même en cas de coupure d'électricité. **Pensez à vous munir d'un poste radio à piles.**

Sur la commune de Tourcoing, les radios vous permettant de rester informés sont :

**France bleu Nord
sur la fréquence :**



**France Info
sur la fréquence :**



LA TÉLÉVISION

Le média télévisuel, qu'il soit local ou national, peut relayer la diffusion d'informations : alertes, recommandations et conseils.

France 3 Hauts-de-France



L'AFFICHAGE

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » loi 87-565 du 22/07/1987, L.125-2

Un affichage en mairie et sur les panneaux d'information pourra être utilisé pour transmettre une alerte.

LES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE



À SAVOIR : Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve les cartes de vigilance. Les divers phénomènes dangereux d'intempéries sont précisés sur la carte, sous la forme de pictogrammes (vent violent, pluie-inondations, tempête, neige-verglas, grand froid et canicule).



INONDATION

Une inondation est un phénomène plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables et dont le facteur déclenchant est la pluie.

La Ville de Tourcoing est répertoriée par la Préfecture du Nord au titre du Plan de Prévention de Risques naturels (PPRn) et plus précisément le Plan de Prévention de Risques d'Inondation (PPRI) par ruissellement.

Sur notre commune les inondations peuvent être dues à :

- ▶ Des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales
- ▶ Des remontées de nappes
- ▶ La saturation des réseaux d'assainissement

Huit quartiers à Tourcoing sont, tout ou partiellement, concernés par le risque d'inondation.

Complètement concernés : Orions-Pont Rompu ; Belencontre ; Phalempins ; Clinquet-Bois d'Achelles.

Partiellement concernés : Pont de Neuville ; Malcense-Egalité ; Centre-ville ; Francs-Brun Pain.



À SAVOIR : Un bassin de rétention a été créé sous le stade Melbourne afin d'éradiquer les inondations sur les quartiers du Flocon et de Gambetta.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION :



Fermer les portes, les fenêtres et les aérations



Fermer le gaz et débranchez les appareils électriques



Mettre en hauteur les produits toxiques



Monter à l'étage



Vous tenir informé des consignes à suivre



Ne pas prendre la voiture



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



RISQUE SISMIQUE

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. Un séisme ou un tremblement de terre se caractérise par des vibrations du sol en surface.



Le zonage sismique de la France classe la commune de Tourcoing en risque faible. Tourcoing n'a pas de prescriptions parasismiques particulières.



Niveau aléa sismique

-  Très faible
-  Faible
-  Modéré

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SÉISME :

Pendant



Se protéger la tête avec les bras



À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide, s'éloigner des vitres



À l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, des arbres, des ponts...



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours

Après



Fermer le gaz et l'électricité, débrancher les appareils électriques



Évacuer le bâtiment, ne pas utiliser les ascenseurs



Se tenir informé des consignes à suivre



Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

En effet, la consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou dit de « retrait des argiles ».

La Ville de Tourcoing est exposée aux retraits-gonflements des sols argileux. Des conséquences sur le bâti sont possibles, créant des fissures dans les constructions. Cependant, le niveau d'importance reste en-dessous du seuil réglementaire, c'est pourquoi la Ville de Tourcoing n'est pas soumise à un Plan Particulier des Risques naturels « Retraits-gonflements des sols argileux ».

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉBOULEMENT :

Pendant



Se protéger
la tête avec les bras



À l'intérieur :
s'abriter sous un meuble solide,
s'éloigner des vitres



À l'extérieur :
s'éloigner des bâtiments,
des arbres, des ponts...



Ne pas aller chercher
vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner,
libérer les lignes pour les secours

Après



Fermer le gaz et l'électricité,
débrancher les appareils
électriques



Évacuer le bâtiment,
ne pas utiliser les ascenseurs



S'éloigner
de la zone dangereuse



Se tenir informé
des consignes à suivre



CANICULE

Une canicule est une période de forte chaleur se produisant généralement durant la période estivale avec des températures élevées, le jour et la nuit, ne permettant pas à l'organisme de se rafraîchir. La canicule peut durer plusieurs jours voire quelques semaines.

Les conseils pour lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur sont simples. Cependant une vigilance est à tenir pour les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants).

À SAVOIR : pour toute information durant une période de canicule ou pour tout signalement d'une situation de personne âgée en difficulté, vous pouvez contacter :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Relais autonomie Lys-Tourcoing - Résidence « la Roseraie »
 319 rue de Racine - 59200 Tourcoing

☎ 03 20 69 40 40

✉ autonomie-lystourcoing@ccas-tourcoing.fr

🌐 www.autonomie-lystourcoing.fr

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CANICULE :



S'hydrater



Se ventiler



Boire
régulièrement de l'eau



Manger
en quantité suffisante



Maintenir
sa maison au frais
en fermant les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles de ses proches



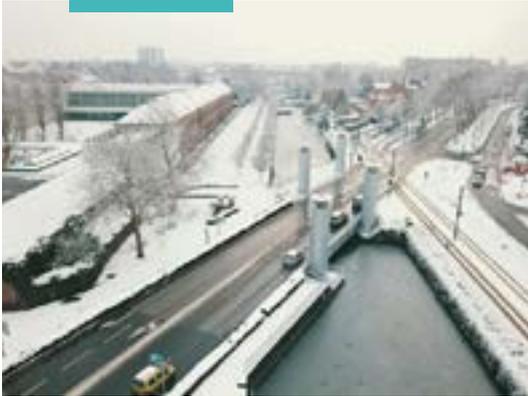
Ne pas boire
d'alcool



Éviter
les efforts physiques



GRAND FROID



Les températures les plus basses surviennent en janvier mais des épisodes peuvent survenir dès le mois de décembre voire tardivement en mars. Un épisode de grand froid est marqué par la chute rapide et significative des températures dont les valeurs sont largement inférieures aux normales saisonnières.

À SAVOIR : *La Ville de Tourcoing et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prévoient un plan de prévention « Grand Froid ». L'objectif est de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs de terrain qui interviennent auprès des personnes retraitées et âgées ou des personnes en situation de handicap(s). Les renseignements sont disponibles auprès du relais autonomie :*

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Relais autonomie Lys-Tourcoing - Résidence « La Roseraie »
319 rue de Racine - 59200 Tourcoing

☎ 03 20 69 40 40

@ autonomie-lystourcoing@ccas-tourcoing.fr

🌐 www.autonomie-lystourcoing.fr

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE GRAND FROID :



Se protéger du froid
et de l'humidité



Chauffer
et aérer le logement



Ne pas sortir pendant
les heures froides



AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

	RISQUES	LES BONS RÉFLEXES
 TEMPÊTE	<ul style="list-style-type: none">▶ On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).▶ Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes.▶ Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs compte tenu en particulier de la force des vents induits.	<ul style="list-style-type: none">✓ Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision✓ Rentez les objets susceptibles d'être emportés✓ Tenez-vous informé des consignes à suivre✓ Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments✗ N'obstruez pas les grilles de ventilation✗ Stoppez toute activité de plein air, éloignez-vous des points d'eau✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école
 FORTES PRÉCIPITATIONS ET ORAGES	<ul style="list-style-type: none">▶ Pendant les phénomènes orageux, des décharges électriques peuvent être engendrées par un nuage « électrisé » : c'est la foudre.▶ Pour le seul territoire français, on estime à un million le nombre de coups de foudre qui s'abattent chaque année sur le pays, causant de nombreuses victimes et d'importants dégâts.	<p>À l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Eloignez-vous des arbres✗ Ne courez pas✗ N'utilisez pas votre parapluie✗ Ne restez pas dans l'eau <p>à l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Débranchez la télévision et les ordinateurs
 NEIGE ET VERGLAS	<ul style="list-style-type: none">▶ Météo-France enregistre régulièrement des épisodes neigeux relativement importants, susceptibles d'occasionner des perturbations voire des accidents sur les réseaux routiers et ferroviaires.	<ul style="list-style-type: none">✓ Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun✓ Respectez les restrictions de circulation et les déviations✓ En cas de déplacement, emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé✓ Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver✓ Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile✓ Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

LES RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE





LE RISQUE NUCLÉAIRE

La commune de Tourcoing pourrait être exposée à des risques liés à un accident nucléaire tout comme d'autres villes de la métropole lilloise. Cela se traduirait par des effets potentiels d'irradiation ou de contamination par le rejet, dans l'atmosphère, d'éléments radioactifs.

En cas d'accident nucléaire :

- ▶ Des mesures de prévention et de sauvegarde peuvent être déclenchées par le Préfet, après avis de la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection.
- ▶ La prise d'iode sera nécessaire contre la contamination radioactive :
La Ville de Tourcoing organisera la distribution des comprimés d'iode. Un seul représentant par famille sera invité à se rendre au bureau de vote le plus proche **dans un laps de temps qui ne devra pas dépasser 12 h**.
Il devra être muni du livret de famille (pour la composition de la famille), d'une pièce d'identité et d'une preuve de domiciliation.
- ▶ Les contre-indications et les effets secondaires de l'iode sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.
Pour plus d'informations : www.distribution-iode.com

À SAVOIR : Vous pouvez connaître le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit sur le site du Service-Public : www.service-public.fr ou en contactant le service Élections-Population de la Ville **03 20 23 37 18**

Mon bureau de vote le plus proche
..... (à remplir)

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE :



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

À l'intérieur :



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermer les portes et fenêtres et coupez la ventilation

À l'extérieur :



Ne pas toucher aux objets qui se trouvent à l'extérieur



Rejoindre un abri le plus rapidement possible. (Immeuble ou logement, les véhicules ne sont pas une bonne protection.)



S'il pleut, laisser dehors tout ce qui a été mouillé par la pluie



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le Transport de Matières Dangereuses correspond au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Le transport peut se faire par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par lien fixe (conduite de gaz). Le réseau de canalisations enterrées permet le transport de quantité importante de matières dangereuses en évitant la circulation de camions ou de wagons citernes et réduisant ainsi considérablement les risques.

Le transport des matières dangereuses présente certains risques :

- ▶ Une explosion occasionnée par un choc.
- ▶ Un incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite.
- ▶ La dispersion dans l'air de nuages toxiques.
- ▶ La contamination de l'eau et des sols par des produits dangereux, avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

LES BONS RÉFLEXES

Les bons réflexes si vous êtes témoin d'un accident comprenant un véhicule transportant des matières dangereuses :



S'abriter dans le bâtiment en dur le plus proche et calfeutrez pour empêcher les produits toxiques d'entrer



Donner l'alerte aux pompiers en composant le 18 ou le 112. Précisez le lieu, la nature du moyen de transport et la nature du danger



Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie



Ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle



Ne pas toucher le produit

Identifier les matières dangereuses :

CLASSE 1 : Matières et objets explosifs



CLASSE 2 : Gaz



CLASSE 3 : Liquides inflammables



CLASSE 4 : Substances combustibles



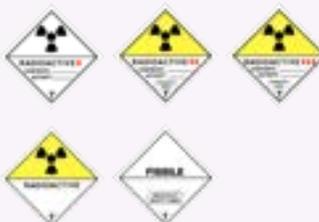
CLASSE 5 : Favorise l'incendie



CLASSE 6 : Toxiques infectieux



CLASSE 7 : Matières radioactives



CLASSE 8 et 9 : Matières corrosives
Matières et objets dangereux



AUTRES Danger pour l'environnement / Quantité limitée





LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La pollution de l'air c'est la modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles à la santé et à l'environnement.

Ces polluants proviennent :

- ▶ Des activités humaines : chauffage domestique, activités industrielles, transports et circulation automobile, traitement des déchets, activités agricoles.
- ▶ De la nature : éruption volcanique, pollens, feux de forêts, érosion des sols.

À SAVOIR : *Les conditions anticycloniques (temps calme avec peu de vent) favorisent l'accumulation des polluants.*

Pour en savoir plus : <https://ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

Les mesures mises en place dans le département :

- ▶ La **mesure de la qualité de l'air** (par stations fixes et mobiles) par l'association ATMO.
- ▶ Le **Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)** : outil d'information, de concertation et d'orientation pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, fixés par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- ▶ L'abaissement obligatoire de **20km/heure** en cas de **pic de pollution**.
- ▶ La Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté le dispositif de **zones de circulation restreinte (ZCR)** et a mis en place la **vignette Crit'Air**, pour faire face aux pics de pollution dans la région.

En cas d'alerte pollution, seuls les véhicules possédant la vignette Crit'Air 0,1,2 ou 3, ou les véhicules bénéficiant d'une dérogation peuvent circuler dans les communes de Lille, Lomme, Hellemmes, Séquedin, Lambersart, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille, Marcq-en-Baroeul, La Madeleine, Mons-en-Baroeul, Lézennes et Ronchin.

LES BONS RÉFLEXES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR :



Utiliser les transports en commun, le vélo, la marche



Faire du covoiturage



Favoriser les véhicules moins polluants quand cela est possible : électriques, hybrides...



Isoler votre logement



Triier les déchets et en produire le moins possible



Privilégier les produits de proximité



Eviter le chauffage au fioul et au bois qui sont très polluants



LA POLLUTION DE L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable du département du Nord est assurée en quasi-totalité par les pompages en nappes phréatiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Métropole Européenne de Lille a choisi ILEO comme nouvel opérateur d'eau. La distribution d'eau est donc assurée par cette entreprise pour la Ville de Tourcoing.

La qualité de l'eau potable destinée aux consommateurs doit respecter impérativement les paramètres physico-chimiques et biologiques, définis par la directive communautaire n°80/778 du 15/07/1980 et n° 98/83 du 3/11/1998.

Des risques potentiels existent :

- ▶ Incident sur le réseau d'eau potable
- ▶ Rejet accidentel d'un établissement industriel
- ▶ Incident sur le réseau d'assainissement
- ▶ Accident mettant en cause un transport de matières dangereuses (TMD)

L'ingestion d'une eau contaminée peut provoquer l'apparition de divers symptômes tels que des nausées, des vomissements, des diarrhées ou des malaises abdominaux. Il est aussi possible qu'une personne n'éprouve aucun symptôme.

LES BONS RÉFLEXES

Les bons réflexes si vous êtes témoin d'un accident comprenant une personne ayant ingurgité de l'eau potable polluée :

AU QUOTIDIEN :

- Ne pas faire consommer l'eau du robinet aux nourrissons, aux jeunes enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes dont le système immunitaire est affaibli ou celles qui souffrent de maladies chroniques.
- Gardez toujours une réserve de bouteilles d'eau potable à la maison.

EN CAS DE CONTAMINATION DE L'EAU :

- S'informer, écouter la radio.
- Utilisez les réserves d'eau embouteillée que vous avez à portée de main.
- Respectez les avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau émis par les autorités.
- L'eau bouillie peut être conservée jusqu'à trois jours au réfrigérateur dans des contenants hermétiques ou pendant 24 heures à température ambiante.

LORSQUE L'AVIS D'EBULLITION OU DE NON-CONSOMMATION EST LEVÉ :

- Ouvrir tous les robinets et laisser couler l'eau pendant quelques minutes pour vidanger les tuyauteries.
- Purger les robinets extérieurs et les boyaux d'arrosage.
- Il n'est pas nécessaire de vider le réservoir à eau chaude.



LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. On estime à environ 6000 le nombre de ces intoxications chaque année, et à environ 300 le nombre de décès qui en résultent. Dans la région Hauts-de-France, le monoxyde de carbone est à l'origine de 40 décès et 1000 hospitalisations par an. Ce gaz invisible, inodore et asphyxiant, résulte d'une combustion incomplète d'un combustible (fioul, bois, charbon, essence, pétrole, gaz naturel, propane, butane...). Il est très toxique et quelques minutes d'absorption suffisent à provoquer la mort.

LES BONS RÉFLEXES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR :



Faites ramoner régulièrement les conduits et les cheminées



Veillez à bien ventiler le logement



Faites entretenir régulièrement les installations par un professionnel



Respectez les précautions d'emploi des appareils de chauffage d'appoint et des groupes électrogènes



LES ENGINES DE GUERRE

La région Hauts-de-France a fortement été touchée lors des deux Guerres Mondiales et reste concernée par le problème des obus, mines et autres engins de guerre.

Nous attirons votre attention sur le fait que seuls **les démineurs de la Sécurité Civile ou des Armées sont habilités à procéder au relèvement ou à la destruction d'engins explosifs militaires ou de fabrication artisanale.**

Les risques sont de trois ordres:

- ▶ L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur.
- ▶ L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact.
- ▶ La dispersion dans l'air de gaz toxiques.

LES BONS RÉFLEXES SI VOUS TROUVEZ UN ENGIN DE GUERRE :



N'y touchez pas et interdisez à quiconque d'y toucher



Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police



Marquez l'emplacement par un repère pour faciliter l'intervention des démineurs

LES RISQUES PARTICULIERS





LES RISQUES SANITAIRES

Un risque sanitaire peut se définir comme étant un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée.

Il existe deux types de risque :

- ▶ Le risque de « pandémie », provoqué par des virus touchant directement l'homme.
- ▶ Le risque d'épizootie qui touche en premier lieu les animaux mais qui peut s'étendre à l'homme.

Risques de pandémie :

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.).

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE PANDÉMIE :



Se vacciner contre la grippe à l'approche de l'hiver



Respecter les « gestes barrières »



En cas de symptômes, appeler votre médecin traitant

LES GESTES BARRIÈRES :

Ces gestes constituent un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.



Lavage régulier des mains



Limitation des contacts pour les malades



Port de masque



Éternuer ou tousser dans le coude



CORONAVIRUS

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères. Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau Coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19.

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et la toux. La perte brutale de l'odorat, sans obstruction nasale et disparition totale du goût sont également des symptômes qui ont été observés chez les malades.

Pour préserver votre santé et celle de votre entourage : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter. Il n'y a actuellement pas de traitement spécifique à l'exception du vaccin.

La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue.

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS :





LES RISQUES D'ÉPIZOOTIE

L'épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux.

*Si vous constatez des mortalités en nombre, signalez-les en mairie au :
Service hygiène et santé :*

☎ 03 59 63 43 82

Il se chargera de venir constater les faits et d'interpeller, le cas échéant, les autorités compétentes et notamment la préfecture du Nord et la Direction départementale en charge de la protection des populations.

À SAVOIR : un plan ORSEC spécifique aux risques d'épizootie a été adopté par l'état en 2017.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉPIZOOTIE :



Éviter de manipuler
des animaux malades ou morts



Ne pas s'approcher
des oiseaux, ne pas ramasser
leurs plumes



Se laver systématiquement
les mains après contact avec
les animaux, les déchets
ou les déjections animales



Respecter les règles particulières,
mises en place par les pouvoirs
publics, autour des zones
touchées par l'épizootie



LES RISQUES ATTENTATS

Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

À SAVOIR : Il existe 3 niveaux du plan VIGIPIRATE, adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :



En cas de risque élevé, le plan VIGIPIRATE prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs, mais aussi dans tous les établissements scolaires et universitaires.

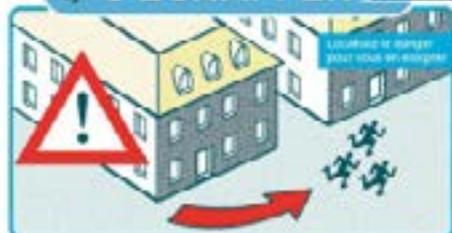
Vous vous inquiétez du possible basculement d'un proche dans la radicalisation ?

Le gouvernement a mis en place un Numéro Vert dédié :
☎ 0 800 005 696 (appel gratuit)

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

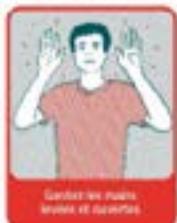
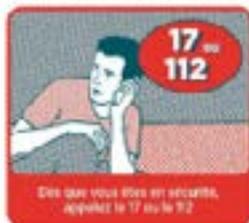
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Dès qu'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intermédiaire des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes d'offices, services et administrations



LES RISQUES D'INCENDIE

Appelez les sapeurs-pompiers en composant

le 18 ou le 112

Pour leur permettre d'être sur les lieux et d'intervenir le plus rapidement possible.

À SAVOIR : 80 % des décès sont dus à l'intoxication par la fumée.

LES BONS RÉFLEXES :



Retenez cette expression :

« là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller ».

Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques et provoquent des asphyxies.

Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol

ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT À LA SITUATION :

Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :



Évacuez les lieux



Sortez par l'issue la plus proche



Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement, cela retardera la propagation du feu et des fumées



LES RISQUES D'INCENDIE

ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT À LA SITUATION :

Si l'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes de l'immeuble :



Restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers (les gaz chauds montent), rendant les dégagements impraticables et dangereux



Fermez la porte de votre appartement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide



Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers vous voient

ATTENTION, dans tous les cas : Si vous devez ouvrir une porte, vérifiez la présence de fumées d'un incendie en prenant un maximum de précautions :



Commencez par une ouverture de quelques centimètres, sans chercher à passer la tête, et en vous tenant prêt, immédiatement, à bien refermer la porte.

En cas de présence de fumées, celles-ci vont être visibles dès la moindre ouverture



Ne prenez jamais l'ascenseur, prenez les escaliers le plus rapidement possible. devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol



NOTES

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

LES NUMÉROS D'URGENCE

- Numéro d'appel d'urgence européen : ☎ 112
 - Police : ☎ 17
 - Sapeurs-pompiers : ☎ 18
 - SAMU : ☎ 15
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (accessible uniquement par FAX ou SMS) : ☎ 114
 - Police Municipale : ☎ 03 20 36 60 19
- Urgence Centre hospitalier Dron : ☎ 03 20 69 44 62
- Commissariat central de Tourcoing : ☎ 03 59 71 10 00
 - Hôtel de Ville : de 8h à 17h, ☎ 03 20 23 37 00

Plus d'information sur les risques majeurs :

🌐 www.risques.gouv.fr

Le Gouvernement propose une série de tutoriels vidéos pour sensibiliser à la prévention des risques majeurs :

🌐 www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques



Tourcoing